

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ KRI KRI INC.	Numéro de permis 2014244	Date d'inspection Le 09 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Kri Kri		Numéro de téléphone (506) 531-0880	
Adresse 14 rue Dominique Grande-Digue NB E4R 0B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	09 nov. 2022	09 nov. 2022
Commentaires : Lorsque la mentore en assurance de la qualité est arrivée sur les lieux, il n'y avait pas d'éducateurs dans la salle de dodo pendant que 5 enfants étaient en période de sieste. L'éducatrice affirme qu'elle avait sorti de la salle pour surveiller les enfants qui ne font pas la sieste pendant que l'autre éducateur était à la salle de bain. La mentore en assurance de la qualité explique que si c'est le cas, que la porte devrait rester ouverte pour qu'elle puisse surveiller les deux salles, pendant que l'autre éducateur utilise la salle de bain. Le ratio enfant-personnel doit être maintenue en tout temps et un membre du personnel doit être présent dans la pièce que les enfants dorment. Lorsque l'éducateur est revenue de la salle de bain, une éducatrice est entrée immédiatement dans la salle de dodo. La lacune est maintenant conforme.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	23 nov. 2022	
Commentaires : Les dernières programmations planifiées et documentées étaient datées de février 2022. Pour offrir un service de garde de qualité aux enfants, l'établissement doit proposer un éventail d'activités planifiées en fonction de l'âge et du développement des enfants. L'exploitante demande de l'aide pour planifier et documenter les activités. Un suivi auprès de l'agente pédagogique attiré à la garderie devra être fait afin que les planifications et les documentations deviennent conforme.			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	11 nov. 2022	
Commentaires : Seulement le rapport d'inspection de renouvellement était affiché à l'entrée. Le dernier rapport d'inspection de surveillance fait par la mentore en assurance de la qualité doit aussi être affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement.			
36(7) Le matelas de sieste, qui doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecté des deux côtés après chaque usage.	36(7)	09 nov. 2022	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Les matelats de sieste n'ont pas été désinfectés après l'utilisation et n'ont pas été rangés de façon à éviter tout contact avec d'autre matelas de sieste. L'exploitante devra s'assurer que les matelats de sieste soit désinfectés des deux côtés ou rangés de façon à éviter tout contact avec d'autre matelas.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Une discussion avec l'exploitante à eu lieu au sujet de l'utilisation de la télévision pour les enfants qui ne font pas la sieste. Bien que l'utilisation de téléviseurs ne soit pas recommandée, l'écoute de la télévision doit être limitée et ne devrait pas avoir lieu à tous les jours . L'utilisation de la télévision ne devrait pas être la solution pour combler les temps morts de la journée. La mentor en assurance de la qualité à donné des suggestions à l'exploitante, tel que des bacs spéciales remplis d'activités calmes qui sont seulement sortit lors du temps de dodo.</p> <p>La mentore en assurance de la qualité recommande l'exploitante d'indiquer sur le registre de présence l'age de l'enfant ou de placer les enfants en ordre du plus jeune au plus grand. Ceci aidera à calculer le ratio.</p> <p>Lors de la visite de surveillance, la MAQ à été en mesure d'observer la sieste, la collation, les jeux libres à l'intérieur ainsi que la période ou les enfants se préparaient pour aller à jouer l'extérieur.</p>

original signé par
Sophie Powers

 Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 novembre 2022

 Date

original signé par
Kristel Leger

 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 novembre 2022

 Date